

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2025 / 039**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 15

Exprimés : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 11 février 2025.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR (adjoints), Philippe GERTNER, Jocelyne PION, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Silvia LARRANDART, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Jeanine CALCIO GAUDINO, Bahia BAILICHE.

Absents : Michel DROUVILLE, Jean-Claude CASTIGLIONI, Bernard CLEMENT, Gilles BARJOU, Sylviane TOULON, Dominique AGUILAR Lucas MANUEL, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

Nomenclature @CTES : Finances / Subventions

Mmes Aguilar, Pion, Toulon, MM. Barjou, Castiglioni, Clément, Drouville, Létrillard, membres de l'association, ne prennent pas part au vote.

FINANCES

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION RAYONNEMENT POUR L'EGLISE SAINT-PIERRE POUR 2025

- Vu le budget primitif 2025 ;
- Vu l'avis favorable de la commission en charge de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'animation de la ville et de la vie associative du 20/01/2025 ;

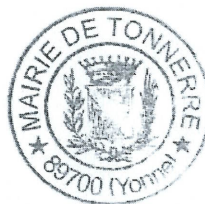
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

- D'accorder une subvention, en 2025, de 1 000 € à l'association Rayonnement pour l'église Saint-Pierre ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif de l'exercice 2025.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre